

## FICHE D'INSCRIPTION

# BREVET FEDERAL MUAY THAÏ **BFMT 2**ème **Niveau**:

**PHOTO** 

(Obligatoire)

Préparation à la compétition et à la performance sportive.

FORMATION:					
	1				
BFMT	2 Lieu:				
COOR	DONNEES :				
Nom :					
Prénoms	<u>.</u>				
	ieu de naissance :				
National					
Adresse					
Code postal :		Commune :			
Tel domicile :		Tel portable :			
Email:		·			
INFOS	FEDERALES:				
Ligue :		NIO ACCI	1 (1		
	N° Affiliation :				
N° de lic	ence stagiaire :				
REGLE	MENT:				
F		Mettre une croix	v dans la caso	correspondante	
-	F ' ' ' ' '	iviettie une croix	1	Correspondante	
	Frais pédagogique :		250 €		
	Frais pédagogique + ½ pension		320 €		
	Frais pédagogique + Héberge	ement etPension complète :	540 €		

Règlement à l'ordre de l'AFMT

N° du chèque :

Montant du règlement :



### **BREVET FEDERAL MUAY THAT**



(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

#### **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :	
M'engage sur l'honneur à suivre la formation complé	ète
- Brevet Fédéral 2ème Niveau	
L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes	les étapes de formations seront validées.
J'autorise l'Académie Française de Muay Thaï à util toutes communications liées à la promotion du sport	
Signature d	lu stagiaire
Fait à	
Le	
Signature du Président (e) de l'association	Cachet de la structure

(Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte)







(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Je soussigné(e) : Mme ou Mr :		
Président (e) de l'association :		
Certifie que Mme ou Mr :		
Né(e) le à :		
Demeurant à :		
Commune :	Code postal :	
Est employé(e) dans l'entreprise depuis le : jour	mois	année
□ à temps plein		
☐ à temps partiel : précisez dans ce cas la durée hebdomad	aire du travail :	
A été employé(e) dans mon entreprise :		
Du : jour année		
Au : jour mois anné	e	
□ à temps plein		
☐ à temps partiel : précisez dans ce cas la durée hebdomad	aire du travail :	
• en qualité de :		
nature de l'emploi occupé effectivement :		
Nom de l'entreprise / association :		
Mail :	Code postal :	
Cachet de l'entreprise et signature		
	Fait à :	
	Le :	

**Attention**, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).







(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Je soussigné(e) : Mme ou Mr :	
Président (e) de l'association :	
Certifie que Mme ou Mr :	
Né(e) le à :	
Demeurant à :	
Commune :	Code postal :
□est bénévole dans l'association :	
Nature des fonctions exercées :	
Depuis le :	
Volume horaire hebdomadaire :	
Nombre total d'heures effectuées :	
☐ à été bénévole dans l'association :	
Nature des fonctions exercées :	
Du : jourmois	année
Au : jourmois	année
Volume horaire hebdomadaire :	
Nombre total d'heures effectuées :	
Nom et adresse de la structure dans laquelle s'é	est déroulée le bénévolat :
Mail :	Code postal :
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseign	nements fournis dans cette attestation.
Cachet de l'entreprise et signature	
	Fait à : Le :

**Attention,** vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).







(Document à conserver par le stagiaire)

- 1. Les stages sont dirigés par des responsables de l'AFMT titulaires du DEJEPS et/ou DESJEPS « mention Muay Thaï».
- 2. Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à l'AFMT.
- 3. Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4. La licence de la saison en cours devra être **OBLIGATOIREMENT** présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Muay Thaï.
- 6. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
- 7. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 8. L'Académie se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 9. Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages.

#### REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1. Respecter les conditions particulières de participation pour chaque stage (Niveau technique, diplômes existants.....).
- 2. Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3. Les dates limites d'inscription doivent impérativement respectées.
- 4. Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- 5. Toute résiliation doit être faite par courrier. <u>Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1<sup>er</sup> jour de stage.</u>
- 6. Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7. Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements).
- 8. Les pré-requis pour les stages de formation ne sont pas obligatoires sauf AFPS ou PSC1.
- 9. Pour valider un diplôme, le stagiaire doit fournir tous les pré-requis indispensables au brevet fédéral visé.